

FOOT



Vienne



hebdo

N° 667 – Vendredi 19 décembre 2025

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS

Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres	p. 8
Avis aux éducateurs	p. 9
PV Commission Sportive	p. 11
PV Commission Féminine	p. 19
PV Commission Jeunes	p. 24
PV Commission Litiges.....	p. 32
PV Commission Arbitrage	p. 37
Informations diverses	p. 43

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 20 décembre :

- AEF – Matinée Exceptionnelle



PARTENAIRE DE LA SEMAINE



PASS'SPORT 2025

Le Pass'Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

Utilisable jusqu'au 31 décembre 2025

Plus d'informations page 7

AEF 86 – MATINÉE EXCEPTIONNELLE

Il reste encore quelques places disponibles pour la matinée de l'AEF du samedi 20 décembre 2025.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

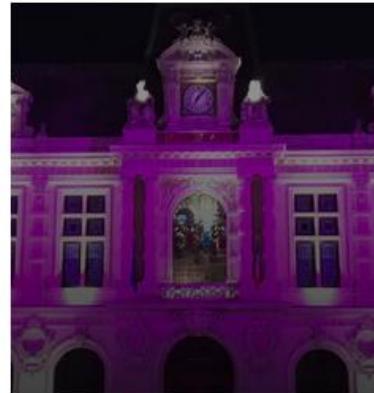
Plus d'informations page 6



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

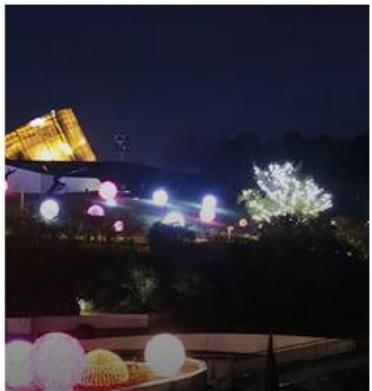
[Bureau d'études →](#)

Eclairage public et sportif

[Eclairage public et sportif →](#)

Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine →](#)



Illuminations festives

[Illuminations festives →](#)

Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques →](#)

Infrastructure de recharge de véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique →](#)

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 20 décembre** : Matinée exceptionnelle AEF
- **Lundi 5 janvier** : Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou
- **Mercredi 7 au vendredi 9 janvier** : Formation Coach Jeunes – Semaine 1
- **Samedi 10 janvier** : Plateaux Futsal Jeunes n°1
- **Lundi 12 janvier** : Réunion des clubs de D1
- **Lundi 12 et mardi 13 janvier** : Formation Coach Séniors à Parthenay (79) – Semaine 1
- **Samedi 17 janvier** : Plateaux Futsal Jeunes n°2
- **Lundi 19 janvier** :
 - Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou
 - CFI Séniors à Poitiers

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et le ou les arbitre(s) officiel(s) (si désignation il y a) à partir du vendredi à 17h30.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné.

RAPPEL REGLEMENTATION U13 LIGUE - JOURNÉE DU 10 JANVIER 2026

Le seul pré requis pour participer à la phase U13 LIGUE est la participation obligatoire de l'éducateur diplômé en charge de l'équipe U13 accédant à ce niveau, à une réunion organisée par l'ETR et par poules entre les deux phases (début janvier 2026). À défaut de cette participation, l'équipe U13 désignée ne pourra accéder au niveau U13 LIGUE.

Des amendes seront aussi débitées à tout club dont l'entraîneur principal indiqué sur la FMI n'aura pas le diplôme minimum requis à savoir un CFF2 (ancien diplôme) ou un DF RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOT / COACH JEUNES certifié ou en cours de certification impliquant une inscription préalable avant le début du championnat, et sans formalité préalable de la part de la CR STATUT DES ÉDUCATEURS.

FUTSAL JEUNES – AIDE À L'ORGANISATION

Dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera pour la quatrième saison consécutive cette pratique à différentes catégories de jeunes (U6 à U18, garçons et filles).

Pour rappel, nous avons pu faire jouer plus de 5000 jeunes l'an dernier à la même période.

Vous êtes éducateurs ou dirigeants, vous êtes intéressés pour nous aider à organiser cette opération cette saison, vous pouvez vous inscrire via le lien suivant : <https://urls.fr/TKhcUA>

Nous essayerons de vous positionner du mieux possible, en fonction de votre situation géographique.



PLATEAUX FUTSAL JEUNES – SAMEDI 10 JANVIER 2026

Adresses des gymnases accueillant les différents plateaux :

- **Pressac (86460)** – 43, rue du Bois de la Jarte
- **Lussac-les-Châteaux (86320)** – Rue de la Couture
- **Saint-Savin (86310)** – Rue Prosper Mérimée
- **Jaunay-Marigny (86130)** – 2, avenue du Parc du Futur
- **Quinçay (86190)** – 1, place du Champ de Bataille
- **Monts-sur-Guesnes (86420)** – Centre-bourg
- **Saint-Martin-la-Pallu – Vendevuvre (86380)** – Route de Jaunay-Clan
- **Les Trois-Moutiers (86120)** – Le Bourg
- **Moncontour (86330)** – 5, impasse du Havre
- **Latillé (86190)** – Rue du Gymnase
- **Montmorillon (86500)** – Rue Saint-Nicolas
- **Ingrandes (86220)** – Rue René-Descartes
- **L'Isle-Jourdain (86150)** – Avenue de Bel-Air
- **Châtellerault – Gymnase Branly (86100)** – Rue Édouard Branly
- **Civray (86400)** – Rue Guy Texereau
- **Valence-en-Poitou – Couhé (86700)** – 20, rue Hemmoor
- **Saint-Maurice-la-Clouère (86160)** – Rue Désiré Bienvenu
- **Civaux (86320)** – Route du Fond d'Orveau
- **Valdivienne (86300)** – Les Genêts
- **Thuré (86540)** – Rue Pierre-de-Coubertin

	CRÉNEAU 1 9H30-11H30	CRÉNEAU 2 11H30-13H30	CRÉNEAU 3 14H00-16H00	CRÉNEAU 4 16H00-18H00
PRESSAC	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G GJ Foot Sud 86 1 Valence en Poitou OC 1 Ligugé 1 Vivonne 1	FUTSAL U13 AMICAUX GJ Foot Sud 86 2 GJ Val de Clouère 2 St Benoit / Ligugé 2 GJ Espoir Sud Poitiers 2	FUTSAL U15 AMICAUX St Savin / Vicq 2 GJ VVM Chauvigny 2 GJ Montasèvres 2 Nieul l'Espoir 2 GJ 3 Vallées 86 2	FUTSAL U15 GJ Val de Vivonne 1 Vivonne / Biard 1 Valence en Poitou OC 1 GJ Espoir Sud Poitiers 1 Nieul l'Espoir 1
LUSSAC LES CHÂTEAUX	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G GJ 3 Vallées 86 1 Nieul l'Espoir 1 Poitiers ASAC 1 Nouaillé 1	FUTSAL U13 AMICAUX GJ 3 Vallées 86 2 GJ Montasèvres 2 Migné Auxances 2 Vouneuil Béruges 2	FUTSAL U13 F Ligugé 1 GJ VVM Chauvigny 1 Nieul l'Espoir 1 Poitiers 3 Cités 1	FUTSAL U13 F Montmorillon 1 GJ VVM Chauvigny 2 La Chapelle Bâton 1 Lusignan 1
SAINT SAVIN	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G Vicq / St Savin 1 GJ CSP 1 GJ VVM Chauvigny 1 Valdivienne 1 Ent. Availles. Bonneuil. Cenon. Vouneuil 1			
JAUNAY MARIGNY	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G Jaunay Marigny 1 GJ Avenir 86 1 Chasseneuil St Georges 1 Naintré 1	FUTSAL U13 AMICAUX Jaunay Marigny 2 GJ Avenir 86 2 Thuré Besse 2 GJ Cap Haut Poitou 2	FUTSAL U15 AMICAUX Jaunay Marigny 2 Poitiers ASAC 2 Vouneuil Béruges 2 Poitiers CEP 2	FUTSAL U18 AMICAUX Jaunay Marigny 2 Buxerolles 2 GJ Montasèvres 2 GJ Avenir 86 2 GJ VVM Chauvigny 2
QUINÇAY	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G GJ Sud Haut Poitou 1 Buxerolles 1 Neuville 1 St Benoit 1	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G Poitiers 3 Cités 1 Biard 1 Vouneuil Béruges 1 Smarves Iteuil 1	FUTSAL U13 Vouneuil Béruges GJ Espoir Sud Poitiers 1 GJ Val de Clouère 1 GJ Sud Haut Poitou 1	FUTSAL U13 F GJ Sud Haut Poitou 1 Neuville 1 Buxerolles 1 SO Châtellerault 1



MONTS S/ GUESNES	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G	FUTSAL U13	FUTSAL U15 AMICAUX	À DÉFINIR
	Loudun 1 Nord Vienne / Sammarçolles 1 UCSE 1 Ozon 1	Poitiers CEP 1 Sammarçolles / Nord Vienne 1 UCSE 1 Migné Auxances 1	Loudun 2 GJ Avenir 86 2 A.S.M. / Sammarçolles / Nord Vienne 2 UCSE / Thuré / Colombiers 2	
VENDEUVRE - ST MARTIN LA PALLU				
		FUTSAL U13	FUTSAL U15	
LES TROIS MOUTIERS		Mignaloux Beauvoir 1 Chasseneuil St Georges 1 GJ Cap Haut Poitou 1 St Benoit 1	VVM Chauvigny 1 GJ Montasèvres 1 Buxerolles 1 Chasseneuil St Georges 1 GJ CSP 1	
		FUTSAL U13	FUTSAL U15	
MONCONTOUR	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G	FUTSAL U13	FUTSAL U18	FUTSAL U15
	A.S.M. 1 GJ Dissay Beaumont 1 St Léger de Montbrillais 1 GJ Cap Haut Poitou 1	Jauay Marigny 1 A.S.M. 1 Biard 1 GJ Dissay Beaumont 1	GJ Avenir 86 1 GJ Dissay Beaumont 1 Ent. Availles, Cenon, Vouneuil, Bonneuil 1 Jauay Marigny 1	A.S.M. / Sammarçolles / Nord Vienne 1 GJ Dissay Beaumont 1 Migné Auxances 1 UCSE / Thuré / Colombiers 1
LATILLÉ	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G	FUTSAL U13 AMICAUX	FUTSAL U15	FUTSAL U18
	GJ Val de Vonne 1 Migné Auxances 1 Fontaine le Comte 1 Mirebeau 1	GJ Sud Haut Poitou 2 Neuveille 2 GJ Val de Vonne 2 GJ Dissay Beaumont 2	GJ Sud Haut Poitou 1 Vouneuil Béruges 1 Poitiers CEP 1 Ligugé / St Benoit 1	Buxerolles 1 Migné Auxances 1 Vouneuil Béruges 1
MONTMORILLON	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G	FUTSAL U13 AMICAUX	FUTSAL U15	FUTSAL U18
	Montmorillon 1 Mignaloux Beauvoir 1 Poitiers CEP 1 GJ Montasèvres 1	Montmorillon 2 Poitiers ASAC 2 GJ VVM Chauvigny 2 Nieul l'Espoir 2 Buxerolles 2	Montmorillon 1 St Savin / Vicq 1 Valdivienne 1 GJ 3 Vallées 86 1	Montmorillon 1 GJ 3 Vallées 86 1 GJ VVM Chauvigny 1 GJ Montasèvres 1
INGRANDES			FUTSAL U13	FUTSAL U13
			GJ VVM Chauvigny 1 Naintré 1 Ent. Bonneuil, Vouneuil, Cenon, Availles 1 GJ Avenir 86 1	Thuré Besse 1 GJ Antoigné Ingrandes 1 Neuveille 1 GJ CSP 1
ISLE JOURDAIN	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G	FUTSAL U13	FUTSAL U13	FUTSAL U13
	Adriers - Usson Isle 1 Saulgé 1 GJ Val de Clouère 1 Stade Poitevin 1	Montmorillon 1 Nieul l'Espoir 1 GJ 3 Vallées 86 1 St Savin 1	SO Châtellerault 1 Portugais Châtellerault 1 Thuré Besse 1 GJ Antoigné Ingrandes 1	SO Châtellerault 1 GJ Montasèvres 1 Valdivienne 1 Poitiers ASAC 1
BRANLY	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G		FUTSAL U13	
	SO Châtellerault 1 Portugais Châtellerault 1 Thuré Besse 1 GJ Antoigné Ingrandes 1		Valence en Poitou 1 GJ Val de Vonne 1 Vivonne 1 GJ Foot Sud 86 1	
CIVRAY			FUTSAL U13	
			12:30	14:30
			FUTSAL U13	
			Valence en Poitou 1 GJ Val de Vonne 1 Vivonne 1 GJ Foot Sud 86 1	



COLLECTE FOOTBALL MISSION 2025-2026

Pour la deuxième année consécutive, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine s'associe à **Football Mission**, association labellisée par l'ONU et partenaire de la Fédération Française de Football, afin de mener une grande collecte de matériel et de textile de football au service d'actions solidaires et éco-responsables.

La tournée Football Mission 2025-2026 se déroulera entre janvier et mars 2026.

Durant cette période, les équipes de Football Mission viendront récupérer directement au sein des structures inscrites du matériel de football encore en bon état, afin de lui offrir une seconde vie en France et à l'international.

En participant à cette opération, les clubs contribuent activement à des actions solidaires et éco-responsables, tout en mobilisant leurs licenciés et adhérents autour d'un projet concret et porteur de sens.

Deux modalités de participation sont proposées aux clubs :

Option 1 – Organisation d'une collecte au sein du club (sur inscription)

Vous organisez une collecte de matériel directement dans votre structure.

Football Mission assure ensuite le tri, la redistribution ou le recyclage des équipements collectés, avec un enlèvement effectué lors de la tournée prévue entre janvier et mars 2026.

Inscription obligatoire avant le 31 décembre 2025 via le lien suivant : <https://tinyurl.com/2wxarskw>

Option 2 – Dépôt direct au District (sans inscription)

Vous pouvez également choisir de déposer directement votre matériel et textile de football au District, sans démarche d'inscription préalable.

AEF 86

L'AEF86 a le plaisir d'inviter ses membres et sympathisants à une matinée exceptionnelle le **samedi 20 décembre 2025**, au Complexe Michel Amand, marquée par des temps forts alliant formation, échanges et reconnaissance.

Programme de la matinée :

- **8h30** : Accueil – café
- **9h00 – 10h15** : Intervention en salle de Damien Della Santa
- **10h30 – 11h30** : Intervention terrain de Damien Della Santa
- **11h45 – 12h00** : Débrief
- **12h00 – 12h45** : Présentation de l'Amicale de la Vienne et remise du Trophée Gaby Robert
- **13h00 – 14h00** : Buffet froid convivial

Inscription :

Il reste encore quelques places disponibles, l'inscription est obligatoire, avec priorité donnée aux amicalistes.
Pour participer, renvoyez le [bulletin d'inscription](#) :

- **Par courrier** : Patrick Ecale – 19 Allée de Chitré – 86000 Poitiers
- **Par mail** : lesecaux@free.fr
- **Par téléphone** : 06 18 05 06 92

Participation :

- **Interventions + buffet froid** : 10 €
- **Interventions seules** : gratuit



PASS SPORT 2025 : CLÔTURE LE 31 DÉCEMBRE

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

Qui est concerné ?

> Les jeunes de **14 à 17 ans** bénéficiaires de l'**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)**.

> Les jeunes en **situation de handicap** :

- de **6 à 19 ans** bénéficiaires de l'**Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** ;
- de **16 à 30 ans** bénéficiaires de l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**.

> Les étudiants boursiers de **moins de 28 ans** bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :

- **bourse du CROUS** (y compris l'aide annuelle) ;
- **bourse régionale** pour une formation sanitaire ou sociale.

Saisir des codes

Le Pass'Sport est utilisable du **1^{er} septembre au 31 décembre 2025**.

N'attendez pas pour faire les saisies !

Pour enregistrer les codes des bénéficiaires :

1. Allez dans la rubrique « gérer les inscriptions Pass'Sport » de votre compte sur la plateforme “Le Compte Asso”
2. Saisissez les codes individuellement

En savoir plus

Site officiel : www.pass.sports.gouv.fr

FORMATION ARBITRE DE CLUB

Une dernière session de formation d'arbitre de club (anciennement arbitre auxiliaire) a été programmée :

- **VENDREDI 23 JANVIER 2026 au District de la Vienne de Football** – début 19h00 fin prévue vers 20h30,

Inscription obligatoire via le formulaire suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe8NVHhgz28jnvco9o2CVaCPDhykVqTsu8XagbmJG8wY1LAwg/viewform?usp=publish-editor>



AVIS AUX ARBITRES

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRE

FIA :

Les dates des formations initiales d'arbitre ont été publiées. Pour votre information et si vous souhaitez en parler au sein de votre club, encore une session aura lieu à Poitiers.

- Session 3 : 17 et 18/01/2026 + 24/01/2026

Aide à l'inscription : <https://urls.fr/8i9yBB>

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

2. Problèmes Techniques :

Nous rencontrons toujours des problèmes techniques émanant de la FFF concernant l'affichage des faits disciplinaires et les changements sur les feuilles de match informatisées. Nous tenons à rappeler qu'en cas d'exclusion, le rapport disciplinaire doit être adressé au District de la Vienne de football via la commission de discipline (**48 heures maxi**), même si celui-ci n'apparaît plus sur le Portail des Officiels.

3. Contact avec Tanguy FLOZE :

Enfin, nous précisons que les missions de Tanguy FLOZE, notre conseiller territorial en arbitrage arrivé début septembre, consistent principalement au recrutement, à la fidélisation et la formation d'arbitres stagiaires.

Pour le contacter : district@foot86.fff.fr

INFORMATIONS DIVERSES

- La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>
- L'accès aux indemnisations reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
 - de consulter l'historique de vos indemnisations en temps réel,
 - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
 - de suivre l'historique de vos indemnisations en temps réel,
 - de faciliter le suivi de votre activité.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2025 - 2026

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 01/12/2025 Semaine 1 du 07 au 09/01/2026 Semaine 2 du 18 au 20/03/2026 Certification 05/05/2026	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres Parthenay	Positionnement 24/11/2025 Semaine 1 du 12 au 13/01/2026 Semaine 2 du 09 au 10/03/2026 Certification 28/04/2026	08h30-17h00
Responsable École de Football	Poitiers	Positionnement 09/10/2025 Semaine 1 13,14/11 et 15,16/12/2025 Semaine 2 29,30/01 et 2,3/03/2026 Certification 15/04/2026	09h00-17h00



Retrouvez toutes les
informations sur notre site
internet lfna.fff.fr





CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers	22/01/2026	A définir
CFF3	Poitiers	27/01/2026	A définir

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 05/12/2025	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	17/02 et 08/04/2026	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 05/11/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	16/02 et 07/04/2026	09h00-17h00
CFI U14-U19	Vasles (Inter-secteur 79/86)	12/11 et 26/11/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	19/01 et 09/02/2026	09h00-17h00



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 16 décembre 2025 Procès-verbal n° 11

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET et Philippe GUILBAULT
Excusé M. Christian DELCEL

Approbation du PV n° 10 sans modification

REPORT DES MATCHS

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1	/	10	07/12/25	54667875	Nouaillé (2) / Châtellerault Portugais (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D1	/	10	06/12/25	54667879	Antran (1) / 3 Vallées 8 (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D1	/	10	06/12/25	54667878	Valdivienne (1) / Ligugé (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D1	/	11	14/12/25	54667886	Châtellerault Portugais (1) / Chasseneuil St Georges (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	18/01/26
D2	A	9	30/11/25	54668043	Beaumont St Cyr (3) / Naintré (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D2	A	10	07/12/25	54668053	Beaumont St Cyr (3) / Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D2	A	10	07/12/25	54668048	St Julien L'Ars (1) / Availles en Châtellerault (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D2	A	10	06/12/25	54668049	Oyré Dangé (1) / UCSE (1)	Arrêté municipal	10/01/26
D2	A	11	14/12/25	54668055	Thuré Besse (1) / Naintré (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D2	A	11	14/12/25	54668056	Availles en Châtellerault (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	20/12/25
D2	A	11	13/12/25	54668058	Jaunay Marigny (1) / La Pallu (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D2	B	9	30/11/25	54668177	Lusignan (1) / Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D2	B	9	29/11/25	54668174	St Benoit (1) / Chauvigny (3)	Coupe de France	10/01/26
D2	B	10	07/12/25	54668181	Fleuré (1) / Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D2	B	10	07/12/25	54668183	Chauvigny (3) / St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D2	B	10	06/12/25	54668182	Rouillé (1) / Smarves Iteuil (1)	Arrêté municipal	10/01/26
D2	B	10	06/12/25	54668184	Montmorillon (2) / St Benoit (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D2	B	10	06/12/25	54668936	Vivonne (1) / Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	10/01/26
D2	B	11	13/12/25	54668190	Smarves Iteuil (1) / Chauvigny (3)	Coupe Nouvelle Aquitaine	20/12/25
D2	B	11	13/12/25	54668187	St Maurice Gençay (1) / Montmorillon (2)	Arrêté municipal	10/01/26

D3	A	7	30/11/25	54668289	St Léger de Monbrillais (1) / Mirebeau (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D3	B	7	30/11/25	54668381	Leigné sur Usseau (1) / Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D3	B	8	07/12/25 21/12/25	54668385	Ozon (2) / Biard (1)	Terrain impraticable et arrêté municipal	15/02/26
D3	B	8	07/12/25	54668386	Cenon/Vouneuil (1) / Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	B	8	07/12/25	54668387	Leigné sur Usseau (1) / Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	B	9	14/12/25	54668391	Antran (2) / Ozon (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	B	9	14/12/25 21/12/25	54668392	Naintré (3) / Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	B	9	14/12/25	54668388	Oyré Dangé (2) / Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	C	7	30/11/25	54668468	Valdivienne (2) / 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D3	C	8	07/12/25	54668477	Paizay le Sec (1) / Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	C	8	06/12/25	54668473	3 Vallées 86 (3) / Poitiers CEP (2)	Arrêté municipal	10/01/26
D3	C	9	14/12/25	54668478	Ligugé (3) / Paizay Le Sec (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	20/12/25
D3	C	9	13/12/25	54668482	3 Vallées 86 (3) / Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	14/02/26
D3	D	6	23/11/25	54672787	Château Larcher (2) / Nouaillé (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D3	D	7	30/11/25	54672795	Nouaillé (3) / St Saviol (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D3	D	8	07/12/25	54672801	Nouaillé (3) / Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	D	8	07/12/25	54672799	Château Larcher (2) / Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	11/01/26



D4	A	7	30/11/25	54201854	St Léger de Montbrillais (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	A	7	30/11/25	54668586	Samarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	A	8	07/12/25	54123615	ASM (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	A	8	07/12/25	54668587	Vouillé (1)	Samarçolles (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	B	6	23/11/25	54668792	Ozon (3)	Ingrandes (2)	Terrain impraticable	11/01/26
D4	B	7	29/11/25	54668797	Cenon/Vouneuil (2)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D4	B	8	07/12/25	54668802	St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	B	8	07/12/25	54668806	Ingrandes (2)	Availles en Châtellerault (2)	Arrêté municipal	14/02/26
D4	C	7	30/11/25 21/12/25	54668722	St Julien L'Ars (2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	C	8	07/12/25	54668725	Leignes sur Fontaine (2)	Nieul L'Espoir (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	C	8	07/12/25	54668727	Vallée du Salleron (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	C	8	07/12/25	54791811	Jardres (1)	St Savin St Germain (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	C	8	07/12/25	54791812	Chapelle Viviers (1)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	10/01/26
D4	C	9	14/12/25	54791813	Jouhet Pindray (1)	Vallée du Salleron (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	21/12/25
D4	D	8	07/12/25	54674387	Chasseneuil St Georges (3)	Beaulieu (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	D	8	07/12/25	54674388	Beaumont St Cyr (4)	Dissay (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	D	8	07/12/25	54668895	Jaunay Marigny (2)	Vicq Sur Gartempe (2)	Arrêté municipal	20/12/25
D4	D	9	14/12/25	54668900	Dissay (1)	Montamisé (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	D	9	13/12/25	54668898	Pouillé Tercé (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	10/01/26
D4	E	8	07/12/25	54124112	Savigny L'Evescault (1)	Rouillé (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	E	8	07/12/25 21/12/25	54687017	Sèvres Anxaumont (2)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	E	8	07/12/25	54687018	Vivonne (2)	Boivre (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	E	8	06/12/25 21/12/25	54668966	Smarves Iteuil (2)	3 Vallées 86 (4)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	E	9	14/12/25	54687019	3 Vallées 86 (4)	Vivonne (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	E	9	13/12/25	54124116	Rouillé (2)	Smarves Iteuil (2)	Arrêté municipal	10/01/26
D4	F	6	23/11/25	54124192	Valence en Poitou FC (1)	Château Larcher (3)	Terrain impraticable	21/12/25
D4	F	7	30/11/25	54669016	Brion St Secondin (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	F	8	07/12/25	54124200	Valence en Poitou FC (1)	Usson du Poitou Isle Jourdain (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	F	8	07/12/25	54124201	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D4	F	8	07/12/25	54669019	Chatain (1)	Availles Limouzine (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	F	8	07/12/25	54669020	Brion St Secondin (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D4	F	8	07/12/25	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	10/01/26



D5	A	8	07/12/25	54669079	Sammarcolles (2)	Loudun (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	A	9	14/12/25	54464668	Beuxes (1)	UCSE/Colombiers (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	A	9	14/12/25	54669084	Sammarcolles (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	B	8	07/12/25	54416808	Moncontour/Coussay (2)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	B	8	07/12/25	54159218	Antran (3)	St Christophe (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	C	6	23/11/25	54669144	Oyré Dangé (3)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	C	8	07/12/25	54669150	Availles en Châtellerault (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	C	8	07/12/25	54669152	Pleumartin La Roche Posay (1)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	C	8	07/12/25	54669153	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	C	8	07/12/25	54669154	Coussay Les Bois (2)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	D	8	07/12/25	54669241	La Pallu (3)	Dissay (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	D	9	14/12/25	54669248	Dissay (2)	Bonneuil Matours (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	E	8	07/12/25	54669334	Vouillé Latillé (2)	Boivre (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	E	8	07/12/25	54669332	Dissay (3)	Fontaine le Comte (4)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	E	9	14/12/25	54669338	Jaunay Marigny (3)	Dissay (3)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	F	6	23/11/25	54695955	Nouaillé (4)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	6	23/11/25	54695961	Smarves Iteuil (3)	St Julien/Savigny (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	7	30/11/25	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	F	7	30/11/25	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	F	8	07/12/25	54695962	3 Vallées 86 (5)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	F	8	07/12/25	54695963	Dienné (1)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	F	8	07/12/25	54695964	Valdivienne (3)	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	F	9	14/12/25	54695971	3 Vallées 86 (5)	St Julien/Savigny (3)	Arrêté municipal	à définir
D5	G	7	30/11/25	54200892	Nalliers/St Savin (1)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	G	7	29/11/25	54465596	Chapelle Viviers (2)	Saulgé (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D5	G	8	07/12/25	54465598	Saulgé (1)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	G	8	07/12/25	54669446	Lussacoise (1)	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	G	8	07/12/25	54669447	Montmorillon (4)	Nalliers/St Savin (1)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	G	8	07/12/25	54200893	Adriers (1)	Sillars (1)	Arrêté municipal	20/12/25
D5	H	7	30/11/25	54696047	Smarves Iteuil (4)	Coulombiers (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	H	8	07/12/25	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	11/01/26
D5	H	8	07/12/25	54696055	Savigne/Blanzay (1)	Vouneuil Béruges (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	H	8	07/12/25	54696056	Rouillé (3)	Valence en Poitou OC (3)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	I	8	07/12/25	54697423	Valence en Poitou OC (2)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	I	8	07/12/25	54697424	Brion St Secondin (3)	Blanzay (1)	Arrêté municipal	21/12/25
D5	I	8	07/12/25	54697426	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Availles Limouzine (2)	Arrêté municipal	20/12/25
D5	I	9	14/12/25	54697429	Adriers (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	11/01/26

Les dates "à définir" seront actualisées en fonction des résultats des rencontres de Coupe Nouvelle Aquitaine du 14/12/25.

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le	
D4	B	5	08/11/25	54668787	Ingrandes (2) / Châtellerault Réunionnais (1)	Match arrêté suite à l'intervention des pompiers	20/12/25	

DÉPARTEMENTAL 3

Information : Poule A, compte tenu de l'homologation de l'éclairage sur le terrain d'Avanton, les matchs à domicile de cette équipe se dérouleront le samedi soir à 19h au lieu du dimanche à partir du samedi 4 janvier 2026.



DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54668723 : Lavoux Liniers (1) – Montmorillon (3) en Poule C du 07/12/25.

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°13 (10/12/25), qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

Match n° 54124195 : St Saviol (2) – Valence en Poitou FC (1) en poule F du 30/11/25

Évocation

La commission sportive homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°13 (10/12/25) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Valence en Poitou FC (1) pour en donner le gain à l'équipe de St Saviol (2) (3-0, 3 points).

DÉPARTEMENTAL 5

Information : Poule D, compte tenu de l'homologation de l'éclairage sur le terrain d'Avanton, les matchs à domicile de cette équipe se dérouleront le samedi soir à 19h au lieu du dimanche à partir du samedi 4 janvier 2026, sauf le samedi 24/01/26 car le terrain est déjà occupé le match aura lieu le dimanche 25/01/26.

Match n° 54159212 : Orches (1) – Antran (3) en poule B du 23/11/25

Évocation

La commission sportive homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°13 (10/12/25) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe d'Orches (1) pour en donner le gain à l'équipe d'Antran (3) (3-0, 3 points).

Match n° 54124651 : Cernay St Genest L'Envigne (2) – Naintré (4) en Poule B du 06/12/25.

Réserve

La commission sportive homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°13 (10/12/25), qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Naintré (4) pour en attribuer le gain à l'équipe de Cernay St Genest L'Envigne (2), (3-0, 3 points).

Match n° 54669328 : Vouillé-Latillé (2) – Poitiers Baroc (1) en poule E du 30/11/25

Évocation

La commission sportive homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°13 (10/12/25) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Vouillé Latillé (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Baroc (1) (3-0, 3 points).

Match n° 54465599 : Haims (1) – La Chapelle Viviers (2) en Poule G du 07/12/25.

Réserve

La commission sportive homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°13 (10/12/25), qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de La Chapelle Viviers (2) pour en attribuer le gain à l'équipe d'Haims (2), (3-0, 3 points).

FORFAIT

Match n° 54669247 : Sèvres Anxaumont (3) – La Pallu (3) en Poule D du 14/12/25

2^{ème} forfait de l'équipe de La Pallu (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de La Pallu

Match n° 54695970 : Croutelle/Fontaine (1) – Valdivienne (3) en Poule F du 14/12/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Valdivienne (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Valdivienne

Match n° 54697431 : Blanzay (1) – Sommières St Romain (2) en Poule I du 14/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de Sommières St Romain (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Sommières St Romain



COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 4^{ème} tour le 18/01/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 Cités Poitiers 1	D2A	Poitiers Gibauderie 1	D3A
2	Acg Foot Sud 86 1	D3D	Ligugé 2	D1
3	Bouresse/Queaux Moussac 1	D4F	Chauvigny 3	D2B
4	Brion St Secondin 1	D2B	Paizay Le Sec 1	D3C
5	Buxerolles 3	D2B	Ozon 2	D3B
6	Jaunay Marigny 1	D2A	Mirebeau 1	D3A
7	La Pallu 1	D2A	Ingrandes 1	D3B
8	Loudun 1	D3A	Availles En Chatellerault 1	D2A
9	Mignaloux Beauvoir 2	D3C	Vivonne 1	D2B
10	Neuville 2	D1	Thure Besse 1	D2A
11	Poitiers Cep 1	D2A	Coussay 1	D3A
12	Poitiers Stade 3	D1	Beaumont St Cyr 2	D1
13	Sammarcolles 1	D4A	Naintre 2	D2A
14	Sevres Anxaumont 1	D3C	Rouille 1	D2B
15	St Benoit 1	D2B	St Julien L Ars 1	D2A
16	St Leger de Montbrillais 1	D3A	Fontaine Le Comte 2	D2B
17	St Maurice Gencay 1	D2B	Nouaille 2	D1
18	St Saviol 1	D3D	Lusignan 1	D2B
19	Valence En Poitou Oc 1	D3D	Montmorillon 2	D2B
20	Vallée du Salleron 1	D4C	3 Vallées 86 2	D1

Organisation du 4^{ème} tour de la Coupe Louis David 40 équipes pour 20 matchs

22 équipes qualifiées du tour 3

2 équipes de D3 et D4

10 équipes de D2

6 équipes réserve de D1



CHALLENGE DES RÉSERVES

CHALLENGE DES RÉSERVES : 4^{ème} tour le 18/01/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	Acg Foot Sud 86 2	D4F	3 Cites Poitiers 2	D3A
2	Availles En Chatellerault 2	D4B	Antran 2	D3B
3	Beaumont St Cyr 3	D2A	Vicq S/Gartempe 2	D4D
4	Jaunay Marigny 2	D4D	Chatellerault Portugais 2	D4B
5	Ligue 3	D3C	Fontaine Le Comte 3	D4E
6	Neuville 3	D3A	Montamise 2	D4D
7	Smarves Iteuil 2	D4E	St Benoit 2	D3D
8	St Julien L Ars 2	D4C	3 Vallées 86 3	D3C

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

JOLLIET ROUSSEAU : 3^{ème} tour le 18/01/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.
1	Adriers 1	D5G	Leignes S/Fontaine 1	D3C
2	Aslonnes 1	D5H	Availles Limouzine/Pressac 1	D4F
3	Dienne 1	D5F	Chatain 1	D4F
4	Asm 1	D4A	Cisse 1	D4D
5	Archigny 1	D4B	Poitiers Baroc 1	D5E
6	Biard 1	D3B	Quincay 1	D3A
7	Boivre 1	D4E	Coussay Les Bois 1	D4B
8	Coulombiers 1	D5H	Avanton 1	D3A
9	Dissay 1	D4D	Cenon/Vouneuil 1	D3B
10	Haims 1	D5G	Sommieres St Romain 1	D3D
11	Jouhet Pindray 1	D4C	Poitiers Portugais 1	D3B
12	Moncontour 1	D5A	Colombiers 1	D3B
13	Ouzilly 1	D4A	Leigne S/Usseau 1	D3B
14	Poitiers Asac 1	D3D	Les 3 Moutier 1	D4A
15	Pouillé Tercé 1	D4D	Payroux Charr. Maup. 1	D3D
16	Savigny L'Evescault 1	D4E	Chapelle Viviers 1	D4C
17	St Remy surCreuse 1	D4B	Pleumartin Roche Posay 1	D5C
18	Vendelogne 1	D5A	Nord Vienne 1	D3A

Organisation du 3^{ème} tour : 36 équipes

12 équipes qualifiées du tour 2

1 exempt du tour précédent Coussay Les Bois 1

23 équipes éliminées de la Coupe Louis David



CHALLENGE RENAUDIE

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE: 3^{ème} tour le 18/01/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Availles Limouzine 2	D5I	St Julien L Ars/Savigny 3	D5F
2	Blanzay 1	D5I	Bouresse.Queaux Mous 2	D5G
3	Bonneuil Matours 1	D5C	Boivre 2	D5E
4	Buxeuil 1	D5C	Champigny 1	D5A
5	Champigny 2	D5A	Dissay 2	D5D
6	Chapelle Viviers 2	D5G	Valence En Poitou Oc 2	D5I
7	Croutelle/Fontaine 1	D5F	Adriers 2	D5I
8	Lavoux Liniers 2	D5D	Coussay les Bois	D5C
9	Les 3 Moutiers/Nord Vienne 2	D5A	Jaunay Marigny 3	D5E
10	Lusignan 2	D5I	Aslonnes/St Maurice Gençay 2	D5F
11	Mouterre-Silly 1	D5A	St Christophe 1	D5B
12	Nalliers/St Savin 1	D5G	Smarves Iteuil 3	D5F
13	Orches 1 ou Vendelogne 2	D5B D5G	Sammarcolles 2	D5A
14	Quincay 2	D5E	Avanton 2	D5D
15	Sillars 1	D5C	Vouneuil Beruges 3	D5H
16	Sommieres St Romain 2	D5I	Nouaille 4	D5F
17	St Christophe 2	D5A	Moncontour/Coussay 2	D5B
18	Thure Besse 2	D5B	Biard 2	D5H
19	Ucse 2	D5B	Vouillé Latillé 2	D5E
20	Villeneuve 1	D5D	Lussacoise 1	D5G

Organisation du 3^{ème} tour du Challenge Marcel Renaudie : 40 équipes.

17 équipes qualifiées du 2^{ème} tour,

23 équipes éliminées des autres Coupes et Challenges

COUPE TASSIN

COUPE TASSIN

1er tour à jouer avant le dimanche 22 février 2026

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	FC 3 VALLEES 86 (1)	R2 A	FONTAINE LE COMTE (1)	R3 B
2	MIGNE AUXANCES (1)	R3 A	BUXEROLLES (2)	R3 A
3	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 E	NAINTRE (1)	R3 B
4	ST SAVIN ST GERMAIN (1)	R2 B	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3 A

Organisation du tour 1 de la Coupe Tassin 8 équipes pour 4 matchs

8 équipes de R2 et R3 non engagées ou éliminées de la Coupe Nouvelle Aquitaine



TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Annulation amende de 28€

Match n°54123612 : Ceaux La Roche (1) – Ouzilly (1) en D4 poule A du 7/12/25

Amende de 28€

Match n°54668809 : Coussay Les Bois (1) – Châtellerault Réunionnais (1) en D4 poule B 14/12/2025

Prochaine réunion : sur convocation

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION FÉMININE

Réunion du jeudi 18 décembre 2025 Procès-verbal n° 04

Présidente : Mme GRAVELEAU Stéphanie

Présents : Mme PADELEC Charlotte (visio), MM. BEGAY Guillaume, BERTAUD Jacky, CHAUDELET Antoine, FELIX Tony, LEPROUST, Vincent, QUARESMA Stéphane.

Excusés : Mmes BERGER Marion, BOURCIER Sandrine, M DAUBA Olivier.

Assistant : Mmes Coralie RENETEAU (Référente administrative de la Commission),

Adeline URANGA (Directrice Administrative), M. Tony RICHARD (CTD-DAP)

REPORT DES MATCHS (RAPPEL)

La Commission Féminines informe que, compte tenu du nombre important de matchs reportés, la reprise du championnat **senior féminine Brassage** ne pourra pas avoir lieu le 10 janvier 2026. En conséquence, le calendrier est modifié comme suit :

- Journée 1 : 18 janvier 2026
- Journée 2 : 25 janvier 2026

Par ailleurs, le tour de **Coupe du Poitou** se déroulera le 7 février 2026.

En raison des vacances scolaires, les clubs qui le souhaitent pourront, d'un commun accord et après en avoir informé le District, organiser leur rencontre le weekend des 10 et 11 janvier 2026.

Pour toute question ou précision, les clubs sont invités à contacter le secrétariat du District de la Vienne de Football.

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	8	30/11/25	54449925	Avenir 79 (1)	/ FC Gatinaise (1)	Arrêté municipal	21/12/25
Fém Brassage	A	8	30/11/25	54436504	Vrere St Léger de Montbrun (1)	/ Cerizay CO (1)	Arrêté municipal	20/12/25
Fém Brassage	A	9	07/12/25	54436507	Boisme Clessé (1)	/ Cerizay CO (1)	Arrêté municipal	04/01/2026*
Fém Brassage	A	9	07/12/25	54436506	St Cerbouille (1)	/ Chanteloup Courlay Chapelle (1)	Arrêté municipal	21/12/25
Fém Brassage	B	8	30/11/25	54608662	Vrere St Léger de Montbrun (2)	/ ASM/Trois Moutiers (1)	Arrêté municipal	21/12/25
Fém Brassage	B	9	07/12/25	54608666	Cenon/Vouneuil (1)	/ Vrere St Léger de Montbrun (2)	Arrêté municipal	04/01/2026*
U15F	A	4	06/12/25	55090389	Poitiers Stade (2)	/ Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U15F	B	4	06/12/25	55090404	Parthenay Viennay (1)	/ Boutonnais (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U15F	B	4	06/12/25	55098708	Avenir 79 (1)	/ Gj VVM Chauvigny (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	A	4	06/12/25	55094576	Poitiers 3 Cités (1)	/ Buxerolles (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	B	4	06/12/25	55095384	Chauray (2)	/ Cherveux (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	B	4	06/12/25	55095385	Niort St Florent (1)	/ Boutonnais (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	C	4	06/12/25	55090463	La Chapelle Baton (1)	/ Poitiers Stade (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	C	4	06/12/25	55090462	Venise Verte (1)	/ Montmorillon (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	D	4	06/12/25	55096096	Niort St Florent (2)	/ Neuville (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	E	4	06/12/25	55096773	La Chapelle Baton (2)	/ Gj Avenir 86 (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	E	4	06/12/25	55090509	Gj VVM Chauvigny (2)	/ Nieul L'Espoir (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U11-U13F	E	5	13/12/25	55096774	Gj Avenir 86 (1)	/ Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	10/01/26**

* Match à jouer au plus tard le 4 janvier sinon le match sera neutralisé

** Match à jouer au plus tard le 10 janvier sinon le match sera neutralisé



CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Obligations pour l'accès en R2F

Pour pouvoir accéder en Régional 2 Féminine, les obligations en fin de saison sont :

- ✓ Avoir déclaré une EFF et compter parmi ses effectifs licenciés, **au minimum 8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F** (foot animation féminin).
- ✓ Organiser 1 journée découverte et utiliser des outils de communication
- ✓ Organiser une séance d'entraînement hebdomadaire EFF
- ✓ Participer aux différents plateaux EFF organisés

Au 15 novembre 2025 les équipes évoluant en D1F remplissent leurs obligations à l'exception de :

- Thouars Foot 79 n'a que 4 licenciées en catégories U6F à U13F.
- Gatinaise n'a aucune licenciée en catégories U6F à U13F.
- St Romans Les Melles n'a aucune licenciée en catégories U6F à U13F.

Sanction : l'équipe en position d'accès en fin de saison ne répondant pas à ces obligations **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.

FORFAIT

Match n° 544449919 : U.S. La Chapelle Bâton (1) – St Romans/Celles/Val de Boutonne (1) du 09/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de St Romans/Celles/Val de Boutonne (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Roman Les Melle

Match n° 544449928 : Thouars Foot (1) – St Romans/Celles/Val de Boutonne (1) du 09/11/25

2^{ème} forfait de l'équipe de St Romans/Celles/Val de Boutonne (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Romans Les Melle

FÉMININE A 11 - BRASSAGE

Accessions et rétrogradations à la fin de la 1ère phase saison 2025 - 2026 Championnat Féminin

Départemental 2 (2x5 et 2x6)	Monte en Poule Haute	6 (1er de chaque poule + 2 meilleurs 2ème)
	Poule Basse	Les autres équipes

Match n° 54449989 : Dissay (1) – Jaunay Marigny (2) en Brassage poule C du 16/11/25

Evocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 26/11/2025 (PV n°11) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Jaunay Marigny Us (2) pour en donner le gain à l'équipe de Dissay Cs1 (3-0, 3 points).



FORFAIT

Match n° 54436509 : Cerizay (1) – St Cerbouille (1) en poule A du 14/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de St Cerbouille (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Cerbouille

Match n° 54608664 : Vicq s/ Gartempe (1) – Naintré (1) en poule B du 30/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Naintré (1)

Match n° 54184081 : Chauvigny-Jardres (2) - Jaunay Marigny (2) en poule C du 26/10/2025

2^{ème} forfait de l'équipe de Chauvigny-Jardres (2) (sans déplacement de l'équipe de Jaunay Marigny (2))

Amende de 35€ au club de Chauvigny-Jardres

Match n° 54184085 : Neuville (1) - Chauvigny-Jardres (2) en poule C du 16/11/2025

3^{ème} forfait de l'équipe de Chauvigny-Jardres (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Chauvigny-Jardres (2)

Remarque : s'agissant d'un 3^{ème} forfait l'équipe de Chauvigny-Jardres (2) est déclarée forfait général, veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 54450003 : Ste Eanne (1) – Niort St Florent (2) en poule D du 26/10/2025

1^{er} forfait de l'équipe de Niort St Florent (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Niort St Florent

COUPE DU POITOU

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - 1er tour (préliminaire)				
N°	Équipes à domicile	div.	Équipes à l'extérieur	div.
1	Ste Eanne 1	Brass. D	Cenon.Vouneuil 1	Brass. B
2	Chauvigny.Jardres 1	Brass. B	Boisme Clesse 1	Brass. A
3	Chanteloup. Courlay. Chapelle 1	Brass. A	Asm.3 Moutiers 1	Brass. B
4	Montmorillon 2	D1F	Vicq S/Gartempe 1	Brass. B

07/02/2026: T1

05/04/2026 : T2

19/04/2026 : huitième de finale

10/05/2026 : quart de finale

24/05/2026 : demi-finale

7/06/2025 : Finale

CHAMPIONNAT U15F

FORFAIT

Match n° 55090385 : Bressuire (1) – Niort St Florent (1) en poule A du 04/10/25

1^{er} forfait de l'équipe de Niort St Florent (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Niort St Florent



CHAMPIONNAT U11-U13F

FORFAIT

Match n° 55090428 : 3 Cités Poitiers (1) – Gj Sud Haut Poitou (1) en poule A du 13/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de Gj Sud Haut Poitou (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Gj Sud Haut Poitou (1)

Match n° 55090460 : Poitiers Stade Fc (1) – Venise Verte-Avenir 79-St Florent (1) en poule C du 22/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Venise Verte-Avenir 79-St Florent (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Venise Verte

Match n° 55090467 : Venise Verte-Avenir 79-St Florent (1) – Moncoutant/FC3C (1) en poule C du 13/12/25

2^{ème} forfait de l'équipe de Venise Verte-Avenir 79-St Florent (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Venise Verte

Pour la 3^{ème} phase

- Poule haute (1 poule de 8) : les 3 premiers des poules A et B plus les 2 premières de la poule C
- Poule intermédiaire : (2 poules de 7) les 3 derniers des poules A et B plus les 3,4 et 5èmes de la poule C, plus les 2 premiers de poules D et E, plus le meilleur 3^{ème} entre les poules D et E.
- Poule basse : (1 poule de 7) les 7 dernières équipes restantes.

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Courriel du SO Châtellerault informant de son forfait pour la finale départementale.

L'équipe ayant terminé 3^{ème} de la même poule, soit le GJ Sud Haut Poitou, est repêchée et donc qualifiée pour la finale départementale.

INFORMATIONS AUX CLUBS

➤ Catégorie U11/U13F :

Suite aux interrogations de plusieurs clubs concernant la participation éventuelle de joueuses appartenant à une catégorie d'âge supérieure — et donc non autorisées à évoluer en U11–U13, la commission rappelle l'importance du respect des règles de qualification.

Afin de garantir **l'équité sportive et l'intégrité physique des jeunes joueuses**, la commission portera une attention particulière aux feuilles de match et se réserve la possibilité d'effectuer des **vérifications directes lors des rencontres**.

Les clubs constatant une dérive ou un manquement sont invités à en informer la commission afin de permettre une action rapide et adaptée.

➤ Dates à retenir :

- Janvier/Février 2026 : Futsal jeunes
- Samedi 17 janvier 2026 : reprise de la phase 2 des championnats senior brassage à 11 et senior à 8
- Samedi 31 janvier 2026 : reprise de la phase 3 des championnat U11-U13F, U14-U17F, U15F et U18F
- Samedi 28 mars 2026 : finale du Festival Foot U13 Pitch ;
- Samedi 2 mai 2026 : journée des féminines ;
- Samedi 6 juin 2026 : réunion des clubs féminins et des finales de la Coupe du Poitou à 11 et 8
- Samedi 13 juin 2026 : finale du trophée des Championnes



TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCH

Amende de 15€

Match n° 55090379 : Poitiers Stade (2) - Poitiers Stade (1) en U15F poule A du 8/11/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

La présidente, Stéphanie GRAVELEAU.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 16 décembre 2025 Procès-verbal n°13

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU

MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY

Excusé : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 12 de la saison 2025-2026 est adopté sans modification.

S'agissant de la dernière journée de championnat et afin de clôturer cette première phase nous vous conseillons d'étudier toutes les possibilités qui s'offre à vous comme trouver un terrain de repli ou inverser le match, en cas d'arrêté municipal. Si ces derniers ne sont pas joués à la date limite du 20/12/2025 alors ils seront annulés.

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	A	7	06/12/25	54777170	Jaunay Marigny (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U17/U16	A	7	06/12/25	54780442	Gj Avenir 86 (1)	Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	20/12/25
U13D2	A	7	06/12/25	54778963	Gj Avenir 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	20/12/25
U13	B	7	06/12/25	54913726	Gj Avenir 86 (2)	Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	20/12/25



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	/	1/8	13/12/25	55226505	Jaunay Marigny (1)	Gj Val de Clouère (1)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226501	Gj Dissay Beaumont (2)	Poitiers Baroc (1)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226507	Gj VVM Chauvigny (4)	Buxerolles (2)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226503	Gj Montasèvres (2)	Neuville (3)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226508	Châtellerault Portugais (1)	Gj Avenir 86 (1)	Report du championnat	31/01/26
U18	/	1/8	13/12/25	55226502	St Benoit/Ligugé (1)	Migné Auxances (2)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245826	Gj Montasèvres (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245825	Gj Foot Sud 86 (1)	Naintré (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245832	Poitiers CEP (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245830	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Gj 3 vallées 86 (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245828	Poitiers ASAC (1)	Montmorillon (3)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226510	Gj Sud Haut Poitou (1)	Mirebeau (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226516	Migné Auxances (2)	Châtellerault Portugais (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226514	Montmorillon/3 Vallées 86 (2)	Nieul/Mignaloux (1)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226513	Loudun (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226512	GJ Foot Sud 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Report du championnat	31/01/26
U15	/	1/8	13/12/25	55226511	Gj Avenir 86 (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245842	Vivonne/Biard (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245844	Gj VVM Chauvigny (3)	Poitiers ASAC (2)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245845	Vouneuil Béruges (2)	Ligugé/St Benoit (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245846	Gj 3 Vallées 86 (1)	Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245847	Gj Val de Clouère (1)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245848	Valence en Poitou OC (1)	Migné Auxances (3)	Report du championnat	31/01/26
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245843	Naintré (1)	GJ Montasèvres (1)	Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	A	2	13/12/25		Neuville (3), Buxerolles (2), Poitiers Stade (3) et Gj VVM Chauvigny (2)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	B	2	13/12/25		Valence en Poitou OC (1), Poitiers Stade (2), Gj Espoir Sud Poitiers (2) et Gj VVM Chauvigny (3)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	D	2	13/12/25		Gj Espoir Sud Poitiers (3), Mignaloux Beauvoir (1), St Benoit/Ligugé (2) et Gj Dissay Beaumont (3)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	E	2	13/12/25		Valdivienne (1), Gj 3 Vallées 86 (1), Gj Espoir Sud Poitiers (5) et Buxerolles (3)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	F	2	13/12/25		UCSE (1), Gj Dissay Beaumont (2), Gj Cap Haut Poitou (2) et Neuville (4)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	G	2	13/12/25		Gj Avenir 86 (1), Neuville (2), Poitiers ASAC (3) et Gj Sud Haut Poitou (1)		Report du championnat	31/01/26
challenge Dans	H	2	13/12/25		Biard (1), Gj Espoir Sud Poitiers (4), Poitiers ASAC (2) et Poitiers Gibauderie (1)		Report du championnat	31/01/26

DATE A RETENIR

Janvier/Février 2026 : Futsal Jeunes**Samedi 31 janvier 2026 :**

- Tour 2 du Challenge Dansac (matchs reportés du 06/12/25)
- 1/8 de finale Challenge U18, Consolante U18, Challenge U15 et Consolante U15 (matchs reportés du 06/12/25)
-

Samedi 28 mars 2026 :

- 1/4 de finale Challenge U18, Consolante U18, Challenge U15 et Consolante U15



POULES JEUNES – PHASE 2

U18/U17

Sous réserve des résultats des rencontres à venir.

POULE A

- | |
|------------------------|
| GJ DISSAY BEAUMONT (2) |
| GJ FOOT SUD 86 (1) |
| GJ VVM CHAUVIGNY (4) |
| JAUNAY MARIGNY (1) |
| MIGNE AUXANCES (3) |
| POITIERS BAROC (1) |

POULE B

- | |
|-------------------------|
| AVAILLES/CEN/VOUN/BONN. |
| GJ CAP HAUT POITOU (1) |
| GJ MONTASEVRES (2) |
| MONTMORILLON (3) |
| POITIERS CEP (1) |

U16/U17 – DEPARTEMENTAL 1

Sous réserve des résultats des rencontres à venir.

POULE A

- | |
|-----------------------------|
| BUXEROLLES (2) |
| CHATELLERAULT PORTUGAIS (1) |
| GJ DISSAY BEAUMONT (1) |
| GJ VAL DE VONNE (1) |
| MIGNE AUXANCES (2) |
| MIREBEAU (1) |
| MONTMORILLON (2) |
| VALENCE OC/VIVONNE (1) |



U16/U17 – DEPARTEMENTAL 2

Sous réserve des résultats des rencontres à venir.

POULE A

GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ ANTOIGNE INGRANDES (1)
GJ AVENIR 86 (2)
GJ SUD HAUT POITOU (1)
OZON (1)
ST BENOIT LIGUGE (2)
VOUNEOUIL BERUGES (1)

POULE B

GJ AVENIR 86 (1)
GJ MONTASEVRES (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (3)
NAINTRE (1)
NEUVILLE (3)
POTIERS ASAC (2)
ST BENOIT LIGUGE (1)

U15 – DEPARTEMENTAL 1

POULE A

ASM (1)
BUXEROLLES (2)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
GJ DISSAY BEAUMONT (2)
LIGUGE/ST BENOIT (1)
NEUVILLE (2)
POTIERS CEP (1)
VOUNEOUIL BERUGES (1)



U15 – DEPARTEMENTAL 2

POULE A
AVAILLES/BON/CEN/VOUN (1)
CHASS.ST GEORGES (1)
GJ AVENIR 86 (2)
JAUNAY MARIGNY (1)
NAINTRE (1)
OZON (2)
UCSE/THURE (1)

POULE B
CSP (1)
GJ ANTOIGNE INGRANDES (1)
GJ AVENIR 86 (1)
GJ CAP HAUT POITOU (1)
LOUDUN (1)
MIREBEAU (1)
OZON (1)

POULE C
GJ FOOT SUD (1)
GJ MONTASEVRES (1)
GJ VAL DE VONNE(2)
GJ VVM CHAUVIGNY (2)
MIGNE AUXANCES (2)
NIEUIL L'ESPOIR (1)
VALENCE EN POITOU (1)

POULE D
GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ MONTASEVRES (2)
GJ SUD HAUT POITOU (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (3)
MIGNE AUXANCES (3)
POITIERS ASAC (2)
VIVONNE/BIARD (1)
VOUNEUIL BERUGES (2)

POULE E
GJ ESPOIR SUD POITIERS (3)
GJ VAL DE CLOURE (1)
LIGUGE ST BENOIT (2)
MONT./GJ 3 VALLEES 86 (2)
POITIERS ASAC (3)
POITIERS CEP (2)
ST SAVIN VICQ (1)
VALDIVIENNE (1)

U13- DEPARTEMENTAL 1

Sous réserve des résultats des rencontres à venir.

En bleu = Accession en D1

POULE A
GJ DISSAY BEAUMONT (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (2)
GJ MONTASEVRES (1)
GJ SUD HAUT POITOU (1)
NEUVILLE (2)
OZON (1)
SO CHATELLERAULT (2)
STADE POITEVIN (2)

POULE B
BUXEROLLES (1)
GJ ESPOIR SUD POITIERS (3)
GJ FOOT SUD 86 (1)
GJ VAL DE VONNE (1)
GJ VVM CHAUVIGNY (1)
MONTMORILLON (1)
ST BENOIT LIGUGE (1)
STADE POITEVIN (3)

Les poules de U13-D2 et U13- Brassage seront finalisées dès que les matchs reportés à enjeu pour les montées ou descentes auront été joués.



CHAMPIONNAT U15

FORFAIT

Match n°54780913 : GJ Val de Clouère (1) – GJ VVM Chauvigny (2) en poule E du 13/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Val de Clouère (1) (sans déplacement de GJ VVM Chauvigny (2))
Amende de 13€ au club du GJ Val de Clouère

CHAMPIONNAT U13

Pour leur accession en U13 Critérium Ligue, la Commission adresse ses félicitations aux clubs de :

- Poitiers Stade (1)
- GJ Espoir Sud Poitiers (1)
- Neuville (1)
- Châtellerault SO (1)

FORFAIT

Match n°54913663 : Vivonne (1) – Valence en Poitou OC (1) en poule D du 13/12/25

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (1) (sans déplacement de Valence en Poitou OC (1))
Amende de 13€ au club de Vivonne

PLATEAUX U11/PHASE 2

FORFAIT

Plateaux du 06/12/25 reportés au 13/12/2025

Poule G : à Poitiers CEP

Forfait de GJ Val de Clouère (1)
Non amendé

Poule I : à Neuville (initialement prévu à Chasseneuil st Georges)

Forfait de Chasseneuil st Georges (1)
Non amendé

Poule I : à Poitiers ASAC (initialement prévu à Savigny)

Forfait de GJ VVM Chauvigny (4)
Non amendé

Poule J : à Vicq sur Gartempe (initialement prévu à Valdivienne)

Forfait de GJ VVM Chauvigny (3)
Non amendé



Feuilles de plateaux manquantes

Amende de 15€

Documents manquants à envoyer au plus tard le 23/12/25 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

U11-Plateaux du 22/11/2025

Poule F : à St Nicolas (Biard)

La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 06/12/2025

Plateaux du 06/12/25 reportés au 13/12/2025

Poule G : à Poitiers CEP

La Commission demande au club de **Poitiers Cep (1)** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- La feuille de résultats (celle reçue n'en comporte aucun)

Poule H : à Loudun

La Commission demande au club de **Loudun** les documents suivants avant le **23/12/25** :

La feuille de résultats du plateau

Feuilles de licences manquantes

Amende de 20€

U11 - Plateaux du 29/11/2025

Poule B : à Neuville

La Commission demande au club de **Poitiers Stade** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Poitiers Stade (1)** présents au plateau
-

Poule E : à Vouillé (GJ Sud Haut Poitou)

La Commission demande au club du **Migné Auxances (2)** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Migné Auxances (2)** présents au plateau

Poule G : à Château Larcher

La Commission demande au club du **GJ VVM Chauvigny (2)** les documents suivants avant le **23/12/25**

- La feuille de licences des joueurs **GJ VVM Chauvigny (2)** présents au plateau

Poule G : à Poitiers ASAC

La Commission demande au club de **Montmorillon (2)** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de **Montmorillon (2)** présents au plateau

Poule I : à Stade Montée Rouge (SOC)

La Commission demande au club de **GJ VVM Chauvigny (4)** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- La feuille de licences des joueurs présents au plateau
-

Poule J : à Poitiers CEP

La Commission demande au club de **Buxerolles** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- La feuille de licences des joueurs de **Buxerolles (3)** présents au plateau

**Poule L : à Adriers**

La Commission demande au club d'**Adriers** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule M : à Naintré

La Commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 06/12/2025

Plateaux du 06/12/25 reportés au 13/12/2025

Poule D : à Naintré

La Commission demande au club de **Naintré** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule D : à Châtellerault Portugais

La Commission demande au club de **Châtellerault Portugais** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule G : à St Benoit

La Commission demande au club de **St Benoit** les documents suivants avant le **23/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

Poule L : à Saulgé

La Commission demande au club de **Saulgé** les documents suivants avant le **16/12/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents au plateau
- La feuille de résultats du plateau

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 1**Feuilles de plateaux manquantes****Amende de 15€****Plateau U7/U9 du 08/11/2025****Secteur 8 : plateau à Adriers -Usson**

La Commission demande au club **d'Adriers - Usson** les documents suivants à recevoir pour le **23/12/25**

- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9

**TRANSMISSION TARDIVE FMI OU
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES****Amende de 15€****U13 Brassage - FMI Manquante**

Match n° 54913657 : **St Benoit** (3) – Vivonne (1) **du 22/11/25** en poule D

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 17 décembre 2025
Procès-verbal n° 14

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 13 (par voie électronique) du mercredi 10 décembre 2025 sans modification.

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Dans la majorité des cas, les rencontres qui vont se dérouler le week-end des 20 et 21 décembre 2025 sont des matchs remis :

La date à prendre en compte est la date à laquelle le match se joue (et non la date initiale).

Les règles de participation sont celles qui s'appliquent habituellement en particulier pour les équipes réserves (joueur ayant participé au dernier match en équipe(s) supérieure(s) si celle(s)-ci ne joue(nt) pas le même jour ou le lendemain).

Les joueurs licenciés après la date du premier match peuvent participer en respectant le délai de qualification (4 jours).

Pour les joueurs suspendus, la date à prendre en compte est la date à laquelle le match se joue (et non la date initiale).

Dans le cas d'un match à rejouer :

Il faut prendre en compte la date initiale et la date à laquelle le match se rejoue.

Les règles de participation sont celles qui s'appliquent habituellement en particulier pour les équipes réserves (joueur ayant participé au dernier match en équipe(s) supérieure(s) si celle(s)-ci ne joue(nt) pas le même jour ou le lendemain).

Les joueurs licenciés après la date du premier match ne peuvent pas participer à la rencontre.

Pour les joueurs suspendus, ceux qui étaient suspendus à la date initiale du match et ceux qui le sont ou le sont encore à la date à laquelle le match se rejoue ne peuvent pas participer à la rencontre.

Rappel de l'article – 120 des RG de la FFF

1. *Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.*

2. *Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :*
- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,

- à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. *Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.*

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Foot Sud 86	Ozon
Availles en Châtellerault	GJ VVM Chauvigny	Payroux Charroux Mauprévoir
Availles Limouzine / Pressac	GJ Montasèvres	Poitiers 3 cités
Avanton	Ingrandes	Poitiers Asac
Beuxes	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Blanzay	La Chapelle Viviers	Quinçay
Boivre	La Pallu	Rouillé
Bonneuil Matours	Leignes sur Fontaine	Savigny l'Evescault
Brion St Secondin	Les Trois Moutiers	Sèvres Anxaumont
Buxerolles	Ligugé	St Benoît
Cenon / Vouneuil	Loudun	St Christophe
Chasseneuil St Georges	Lusignan	St Julien l'Ars
Château Larcher	Mignaloux Beauvoir	St Savin St Germain
Châtellerault Portugais	Migné Auxances	Stade Poitevin
Chauvigny	Montmorillon	Thuré Besse
Coussay	Naintré	Usson l'Isle
Dissay	Neuville	Valdivienne
FC 3 vallées 86	Nieul l'Espoir	Valence en Poitou OC
Fleuré	Niort St Florent	Vernon
Fontaine le Comte	Nouaillé	Vivonne
GJ Antoigné Ingrandes	Orches	Vouillé / Latillé
GJ Avenir 86	Oyré Dangé	Vouneuil Béruges

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 54668176 : St Maurice Gençay (1) – Rouillé (1) en Départemental 2 poule B du 29/11/25.

Feuille de match informatisée parvenue tardivement (12/12/25 à 16h56) .

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 54159219 : Thuré Besse (2) – Champigny (2) en Départemental 5 poule B du 07/12/25.

Feuille de match papier parvenue tardivement.

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 54668054: Chasseneuil St Georges (2) – Beaumont St Cyr (3) en poule A du 13/12/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) d'un joueur (licence n° 2544415011) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Chasseneuil St Georges lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 07 janvier 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668383 : Naintré (3) – Ingrandes (1) en Poule B du 07/12/25.

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 10/12/25, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Naintré (3) d'un joueur (licence n° 9604679619) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Naintré a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 12 du 27/11/25) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 01/12/25 et que l'équipe de Naintré (3) évoluant en Départemental 3 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date, ni en Coupe ni en championnat.

Dit qu'en l'application des articles 150, 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Naintré (3) pour en donner le gain à l'équipe d'Ingrandes (1) (3-0, 3 points).

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de Naintré.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 54668480 : Poitiers Cep 1892 (2) – Migné Auxances (2) en poule C du 14/12/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Migné Auxances (2) d'un joueur (licence n° 9605045813) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Migné-Auxances lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 07 janvier 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.



DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54791814 : Montmorillon (3) – Jardres (1) en Poule C du 14/12/25.

Courriel de confirmation de Réserve du club de Jardres (15/12/25 à 22h17)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Montmorillon, pour le motif suivant : des joueurs du club de Montmorillon sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Montmorillon que les équipes 1 et 2 ne disputaient pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification des feuilles de matchs du dernier match des équipes de Montmorillon (1) évoluant en Régional 2 poule A : Montmorillon (1) – FC 3 Vallées 86 (1) en championnat du 29/11/25 et Montmorillon (2) évoluant en Départemental 2 poule B : Buxerolles (3) – Montmorillon (2) en championnat du 30/11/25 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures susnommées.

Considérant que l'équipe de **Montmorillon (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 7 à 1 en faveur de Montmorillon (3).

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Jardres.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.

Match n° 54669024 : Valence en Poitou Couhé (1) – ACG Foot Sud 86 (2) en poule F du 14/12/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Valence en Poitou Couhé (1) d'un joueur (licence n° 2543285556) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Valence en Poitou Couhé lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 07 janvier 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54159224 : St Christophe (1) – Thuré Besse (2) en Poule B du 14/12/25.

Courriel de confirmation de Réserve du club de St Christophe (15/12/25 à 9h05)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Thuré Besse, pour le motif suivant : des joueurs du club de Thuré Besse sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes de Thuré Besse que l'équipe 1 ne disputait pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de Thuré Besse (1) évoluant en Départemental 2 poule A : La Pallu (1) – Thuré Besse (1) en championnat du 07/12/25 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Thuré Besse (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 3 entre les deux équipes.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de St Christophe.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.



CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 54608667 : Vicq sur Gartempe (1) – ASM / Les 3 Moutiers (1) en Brassage poule B du 07/12/25

Évocation.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 10/12/25, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de l'ASM / Les 3 Moutiers (1), d'une joueuse U17F (licence n° 2548484434) non qualifiée (non surclassée).

Considérant que les clubs de l'ASM et Les 3 Moutiers ont été informés et que le club de l'ASM a formulé ses observations par courriel (du 12/12/25 à 19h37).

Considérant que la joueuse en cause n'est pas surclassée.

Considérant qu'en l'application des articles 73.2 et 213 des RG de la FFF, la joueuse en cause ne pouvait pas être inscrite sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité (11-0, -1 point) à l'équipe de l'ASM / Les 3 Moutiers (1) pour en donner le gain à l'équipe de Vicq sur Gartempe (1) (11-0, 3 points).

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Les droits d'évocation (soit 45 €) seront débités au club de l'ASM.

Dossier classé.

CONSOLANTE U18

Match n° 55245827: Valence en Poitou OC / Vivonne (1) – Migné Auxances (3) du 13/12/25

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Migné Auxances (3) d'un joueur (licence n° 9604799257) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Migné-Auxances lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 07 janvier 2026**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54668189 : Fontaine le Comte (2) - Rouillé (1) en Départemental 2 Poule B du 14/12/25.
- Match n° 54668810 : Cenon/Vouneuil (2) – Ozon (3) en Départemental 4 Poule B du 13/12/25.
- Match n° 54668811 : St Rémy sur Creuse (1) – Availles en Châtellerault (2) en Départemental 4 Poule B du 14/12/25.
- Match n° 54669023 : St Saviol (2) – St Maurice Gençay (2) en Départemental 4 Poule F du 14/12/25.
- Match n° 54669156 : Bonneuil-Matours (1) – Oyré Dangé (3) en Départemental 5 Poule C du 13/12/25.
- Match n° 54669448 : Bouresse/Queaux-Moussac (2) – Montmorillon (4) en Départemental 5 Poule G du 14/12/25.

DIVERS

Courriels des clubs de : Availles Limouzine, Jaunay Marigny, Nouaillé, Smarves Iteuil, Savigné, St Christophe, Vouillé-Latillé :

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du mardi 16 décembre 2025 Procès-verbal n° 2

Président : M. Bruno DUPUIS

Présents : MM. Alexandre AGNESE, Paul BENITO (en visio), Jean-Paul BLOT (représentant de la Commission Technique), Albert BOUCHET, Gaël CHARON, Jean-Marie CONTREIRAS, Alexandre DEMASSIEUX, Paul HERGAULT, Patrick JALLADEAU, David PLAINCHAMP, Jonathan MAINGUENEAU.

Excusés : MM. Léo BEULET, Jean-Michel GUILLET (représentant du Comité de Direction).

Absent : M. AUBINEAU Sébastien (représentant des arbitres au Comité de Direction)

Invités : MM. Tanguy FLOZE (CTA), Laurent GERMANAUD (responsable sous-section arbitres stagiaires), Maxence GUIN (référent administratif de la commission)

Le PV n°01 est adopté à l'unanimité des personnes présentes.

CIVILITÉS

Condoléances :

La CDA adresse ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Christophe DESROCHE, ancien arbitre départemental.

Félicitations :

La CDA adresse ses plus sincères félicitations à Albert BOUCHET et à son épouse pour la naissance de leur fils Aïley.

Rétablissement :

La CDA adresse un prompt rétablissement à tous les arbitres et observateurs actuellement blessés, en particulier ceux de longue durée : Hassan BEN SAID, Christophe CHARUAULT, Cyril DUBREUIL, Antonin MORISSET LE DUGOU, Alexandre PINARD et Emmanuel PINEAU.

Remerciement :

La commission adresse ses plus sincères remerciements à Christian SAVIGNY pour la préparation des repas du stage des jeunes arbitres du 16 novembre, ainsi que pour les formations initiales d'arbitres les 06, 07 et 13 décembre au siège du District.

LECTURE DES COURRIERS

Courriels de :

- VOUNEUIL-BERUGES. Pris note. Pour faire suite à ce retour, concordant avec celui d'autres clubs, la commission a programmé une nouvelle observation inopinée pour l'arbitre concerné.
- Jean-Pierre LECOMTE. Pris note.
- Jonathan DAMAVILLE. Pris note.
- Raphaël ANDRE. Pris note.
- Jacques AUGIS. Pris note. La commission ne peut accéder à sa demande.
- Jonathan MAINGUENEAU. La commission est favorable à ce qu'il réalise la formation de formateur niveau 1.
- Alexandre AGNESE. Pris note.
- Jolan ROCHER. Pris note de son mail d'excuses concernant son absence aux tests physiques. Une réponse lui a été apportée.
- Anthony GALLAS. Pris note. La commission a pris contact avec le pôle désignations de la LFNA.
- Thibault COURTAIOU. Pris note de sa demande. Une réponse lui a été apportée.



- Christophe MONCEAU. Pris note de son retour. Le nécessaire a été fait.
- Jean-Philippe DIAS MOREIRA. Pris note de sa demande.
- THURE-BESSE. Pris note.
- Alexandre PINARD. Pris note de sa demande. Une réponse lui a été apportée.

Pris connaissance des arrêts de sport / justificatif suivants :

- Enzo DA SILVA en date du 08/10/2025 pour une durée de 10 jours et du 09/12/2025 au 14/12/2025.
- Mickael ANTIGNY du 23/10/2025 au 15/11/2025, du 14/11/2025 au 13/12/2025 et du 11/12/2025 au 09/01/2026.
- Théo DUWOZ en date du 09/11/2025 pour une durée de 21 jours.
- Hassan BEN SAID du 30/10/2025 jusqu'au 30/01/2026.
- Emilyo BEUDOT en date du 02/11/2025 pour une durée de 30 jours.
- Peter ELLIS du 29/10/2025 au 30/11/2025.
- Emmanuel PINEAU en date du 20/10/2025 pour une durée de 70 jours.
- Isabelle TOURRAIS du 18/10/2025 au 19/10/2025.
- William BOUARD du 12/11/2025 au 21/11/2025 et en date du 25/11/2025 pour une durée de 15 jours.
- Axel COUSIN du 08/11/2025 au 23/11/2025.
- Thibault COURTADIOU du 27/11/2025 au 31/12/2025.
- Gabriel NGADOU en date du 15/11/2025 pour une durée de 15 jours.
- Corentin TACCHINI le 29/11/2025.
- Alexandre FUZEAU BERLEAU en date du 22/11/2025 pour une durée de 30 jours.
- Maël CHENUT le 29/11/2025.
- Maxime BARRE en date du 03/12/2025 pour une durée de 5 jours.
- Aurélien PIVETEAU en date du 04/12/2025 pour une durée de trois semaines.
- Kévin DAGNAUD en date du 08/12/2025 pour une durée de 7 jours.
- Pierick ALCOBENDAS en date du 09/12/2025 pour une durée de 15 jours.
- Adrien BOUTIN du 12/12/2025 au 14/12/2025.

Un certificat de reprise est nécessaire pour la reprise de l'arbitrage si l'arrêt est **égal ou supérieur à 21 jours**. Dans cette attente, une indisponibilité est saisie sur leur compte et les arbitres concernés ne sont pas désignés.

INFORMATIONS GENERALES

191 arbitres sont désignables à ce jour.

Arrêts :

Pris note de l'arrêt de Nicolas GIRAUD (D1, ACG Foot Sud 86).

La commission le remercie pour les services rendus à l'arbitrage.

Pris note également des arrêts de Raphaël ANDRE (JAD, Sommières St Romain), Sefiane BOUTERFAS (District Jeune Stagiaire, Ozon) et Fabio CHAMBAUDRY (District Jeune Stagiaire, St Maurice Gençay).

Mutations :

- Léane MAZOU (District Jeune Stagiaire, Jouhet Pindray) est muté dans le Département de l'Oise.
- Brandon DEKENS (D3) arrive en provenance du District de l'Oise.

Il sera observé afin de confirmer sa catégorie actuelle (D3). La commission lui souhaite la bienvenue dans notre département.

Outil « ressenti des arbitres »

La commission encourage les arbitres à répondre au questionnaire qui apparaît sur le Portail des Officiels à la fin de chaque rencontre. Cet outil permettra au District d'avoir une visibilité sur les clubs ayant des manquements caractérisés (respect, accueil de l'arbitre etc...).



CANDIDATURES LIGUE 2025/2026

Etude des candidatures saison 2025-2026

Un appel à candidature a été adressé le 05 décembre dernier aux arbitres de D1, AAD1, D2 et aux JAD, tous sur sélection.

La commission accueille réception des 10 candidatures reçues à ce jour (détail ci-dessous).

La CDA a obtenu l'accord de Hakim MAHAOUDI (Fédéral 4) pour mener la préparation Ligue, avec le soutien de Paul HERGAULT et de Jonathan MAINGUENEAU (Evalbox), Fridolin GILLES et Tanguy FLOZE. Le calendrier prévisionnel figure ci-dessous et sera transmis aux arbitres dès finalisation.

D1 : BACO Anfane, BOUSBA Mounir, LE MAU Quentin, MARTEAU Alexandre

AAD1 : GOSELIN Sébastien

D2 : ABDOURAHAMANI Daniel, CAILLAULT Anthony, RODRIGUEZ Tanguy

JAD : COUTURAS Hugo (candidature automatique car élève à la section sportive arbitrage de la Venise Verte), GONCALVES Mathis

Un mail sera envoyé à chaque arbitre retenu ou non retenu afin de participer à la formation théorique.

À l'issue du premier examen blanc et comme les saisons précédentes, une sélection sera effectuée par le Bureau de la CDA pour envoi de la liste des candidatures à la CRA.

Début février 2026 : début de la préparation théorique (disponibilité le vendredi soir indispensable) sur une base de quatre à cinq séances, un vendredi sur deux.

Fin mars 2026 : examen théorique blanc – s'en suivra une décision du Bureau de la CDA pour déterminer la liste des candidats à présenter à la Ligue en fonction des résultats obtenus.

Mardi 31 mars 2026 : date limite de l'envoi des candidatures jeunes et seniors (central et AA) à adresser à la CRA.

Samedi 18 avril 2026 : stage supérieur District au Haillan (33) - *La CRA recommande à tout candidat Régional d'assister au stage supérieur Départemental* (extrait art 9 RI de la CRA)

Avril – mai 2026 : quatre à cinq séances théoriques supplémentaires dont un second examen blanc (disponibilité le vendredi soir indispensable)

Samedi 30 mai 2026 : examen des candidats Ligue à Puymoyen (16) - *examen unique, sans session de rattrapage ; ainsi, tout absent à cet examen perd immédiatement sa qualité de candidat* (extrait art 9 du RI de la CRA)

Ci-après les extraits de la circulaire CRA, chapitre 9 :

Candidat arbitre régional 3

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ✓ avoir été nommé arbitre de District 1, sans indisponibilité répétée
- ✓ avoir officié, sur la saison en cours, sur un minimum de 7 matchs sur les deux niveaux supérieurs de District au 31 mars de la saison en cours.

NB : concernant les arbitres D2, ils ne pourront pas être présentés à la Ligue en fin de saison. Ils intègrent donc une préparation sur deux saisons, sous réserve d'être nommé D1 pour la saison 2026-2027.

Candidat arbitre assistant régional 2

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ✓ avoir été nommé arbitre ou arbitre assistant de District 1 - District 2, sans indisponibilité répétée,
- ✓ avoir officié en tant qu'arbitre assistant au moins 5 rencontres en R3 au 31 mars de la saison en cours.



Candidat Jeunes (Garçons et Filles)

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ✓ être né entre 2006 et 2011
- ✓ être désigné régulièrement en U16R2 à minima

DESIGNATIONS/OBSERVATIONS

Seniors :

Demande de M. NGADOU YIMGA Gabriel-Ange de **devenir arbitre assistant spécifique**. La **commission accède à sa demande** pour donner suite à l'observation-conseil de M. RIVIERE Patrick du 02 novembre 2025 à Poitiers.

Demandes de MM. MAILLET Pascal et HERAULT François-Dominique de **redevenir arbitre assistant spécifique**. La CDA accède à la demande de Pascal MAILLET et le confirme AAD2 pour la saison en cours, à la suite de son arrêt maladie lors de la saison précédente.

En revanche, la CDA refuse à l'unanimité de nommer François-Dominique HERAULT assistant spécifique pour la saison 2025-2026.

Le pôle désignations est intervenu auprès de la Ligue concernant les désignations de nos trois candidats Régional 3, afin qu'une alternance central/assistant puisse être respectée dans l'intérêt des arbitres concernés sur cette saison de candidature.

93 observations ont été réalisées et 12 sont programmées pour les 20 & 21 décembre.

Deux observations à minima seront assurées pour les D1, D2, D3, D4, AAD1 et D2 ayant réussi le test physique.

Une **3^{ème} observation** pourra être programmée pour les D1, avec une priorité pour les arbitres potentiellement candidats Ligue pour la saison 2025/2026 (selon l'effectif observateurs disponible), ainsi que pour les D2, D3 et D4 présentant :

- Deux premiers rapports d'observation concluants afin de confirmer une éventuelle aptitude à évoluer au sein de l'échelon supérieur.
- Deux premiers rapports d'observation montrant une divergence significative.

Jeunes :

Pour donner suite aux rapports d'observation et complémentaire de MM. AGNESE Alexandre et NKAMBA NZINGA Dagit, observateurs JAD, et au souhait de M. GUITANE Nibrasse, **ce dernier est classé senior D3** à compter de ce jour.

Futsal :

Candidature Arbitre Régional Futsal : MM. COURTADIOU Thibault, DENIS Cyrille et GIRAUD Axel sont convoqués à un stage le samedi 20 décembre au Haillan (33).

Le stage sera animé par David PLAINCHAMP et Aymeric DUVAL.

Un stage FIA Futsal sera organisé les 10 et 11 janvier 2026 à St Jean d'Angély (17). Un mail sera envoyé à nos arbitres D1, D2, D3 et JA avec un lien d'inscription.

FORMATION

Ecole d'arbitrage

- Vendredi 10 octobre 2025 en salle (19h – 21h) : **39 arbitres présents**.

L'encadrement était constitué d'Albert BOUCHET, Alexandre AGNESE, Tanguy FLOZE (CTA) et Lilian VANCOILLIE. Thèmes : collaboration trio arbitral et délégué / gestion de fin de rencontre.

- Vendredi 12 décembre 2025 en salle (19h – 21h) : **52 arbitres présents**.

L'encadrement était constitué d'Albert BOUCHET et Jean-Paul BLOT. Thèmes : collaboration avec les acteurs entre arbitre et éducateurs / attente technique sur les temps forts / aspect tactique / gestion frustration.



Quatre écoles d'arbitrage restent à venir cette saison :

- Samedi 10 janvier 2026 sur le terrain (9h30 – 11h30)
- Vendredi 20 février 2026 en salle (19h – 21h)
- Samedi 18 avril 2026 sur le terrain (9h30 – 11h30)
- Vendredi 29 mai 2026 en salle – finale de la Coupe des Arbitres de la Vienne (19h – 21h)

Elles seront mises en place par Albert BOUCHET, David PLAINCHAMP et Tanguy FLOZE.

Le Président est favorable à ce que de nouveaux intervenants, membres de la CDA, puissent intégrer la préparation des écoles d'arbitrage.

La commission espère une participation active de l'ensemble des arbitres.

Stage jeunes arbitres

Le premier stage de jeunes arbitres cette saison s'est tenu le 16 novembre dernier. L'encadrement était constitué de Léo BEULET, David PLAINCHAMP, Thibault COURTAUDOU, Jean-Marie CONTREIRAS, Jean-Paul BLOT, Théo LEPROUST, Loïc EPAIN et Bruno DUPUIS.

20 jeunes arbitres ont répondu présents, dont 14 JA (1 candidat JAF, 5 JAR, 2 candidats JAR, 6 JAD) et 6 stagiaires.

Les thèmes étaient les suivants : La collaboration, PMA, placement-déplacement, gestion des duels tacles et coudes, mise en garde – gestion du coach.

EVALBOX

- Bilan entraînement n°1 du 05 au 19 novembre

D1 : 88% de participation
D2 : 86% de participation
D3 : 81% de participation
D4 : 54% de participation
JA : 35% de participation
AA : 60% de participation
Stagiaires : 33% de participation

- Bilan examen N°1 du 12 au 14 décembre

D1 : 94% de participation (note moyenne globale = 14.17 / note moyenne participants = 15.06)
D2 : 100% de participation (note moyenne globale = 15.77)
D3 : 94% de participation (note moyenne globale = 13.31 / note moyenne participants = 14.2)
D4 : 88% de participation (note moyenne globale = 5.62 / note moyenne participants = 10.86)
JA : 40% de participation (note moyenne globale = 6.16 / note moyenne participants = 14.62)
AA : 60% de participation (note moyenne globale = 8 / note moyenne participants = 13.33)
Stagiaires : non concernés

Trois entraînements et l'examen numéro 2, restent à venir :

- Lundi 02 février au lundi 16 février 2026 (entraînement n°2)
- Lundi 02 mars au lundi 16 mars 2026 (entraînement n°3)
- Lundi 30 mars au lundi 16 avril 2026 (entraînement n°4)
- **Vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2026 (examen n°2 comptant pour 70% de la note finale)**

La commission tient à rappeler :

- **Que l'ensemble des dates ont été communiquées en début de saison par le biais du calendrier prévisionnel** (envoi par mail et disponible sur le Portail des Officiels).
- Que la durée des entraînements est de **15 jours** et celui des examens **de 2 jours**.
- A juste titre et par principe d'équité avec les arbitres ayant réalisé le test théorique dans les délais impartis, un malus de – 1 point par jour de retard sera appliqué pour les retardataires dans la limite de sept jours (**extrait annexe 2 du RI**)



ARBITRES STAGIAIRES

Point sur les effectifs :

- 3 arbitres stagiaires seniors et 3 arbitres stagiaires jeunes composaient l'effectif en début de saison (stagiaires formés lors de la saison 2024/2025 mais toujours accompagnés).
- 2 arbitres stagiaires seniors ont été formés lors de la FIA organisée dans les Deux-Sèvres fin août.
- 4 arbitres stagiaires seniors et 13 arbitres stagiaires jeunes (dont deux féminines) ont été formés lors de la FIA organisée dans la Vienne les 04, 05 et 11 octobre.
- 4 arbitres stagiaires seniors et 8 arbitres stagiaires jeunes (dont quatre féminines) ont été formés lors de la FIA organisée dans la Vienne les 06, 07 et 13 décembre.

Au total : **31 nouveaux arbitres** depuis le début de la saison → 10 séniors et 21 JA dont 6 féminines.

Point sur les accompagnements :

- La commission intègre Albert BOUCHET – *sous réserve de validation du Comité de Direction* – à l'effectif accompagnateurs actuellement **composé de 34 accompagnateurs**.
- Arthur NOUHAUD et Théo DUWOON, à la suite du bilan de leurs accompagnements et à une observation-conseil concluante, sont intégrés dans l'effectif « JAD ».
- Jonathan GRIMBARD et Farid BEN ABOUTOIHI, à la suite du bilan de leurs accompagnements et à une observation-conseil concluante, sont intégrés dans l'effectif « D4 ».
- Corentin TACCHINI à la suite du bilan de ses accompagnements et à une observation-conseil concluante, est intégré dans l'effectif « D3 » au vu de son passif dans l'arbitrage (ancien candidat JAF en 2016).

Point sur la formation continue :

- La première formation continue, sur le terrain, a rassemblé 6 arbitres le dimanche 30 novembre sur le complexe sportif de St Eloi. Prochaine formation prévue courant février.

Rappel :

- La troisième et dernière session de formation initiale d'arbitre aura lieu les 16, 17 et 24 janvier 2026 à Poitiers. 4 candidats arbitres sont actuellement inscrits.

TESTS PHYSIQUES

Les deux dernières sessions ont eu lieu les mardi 28 octobre 2025 et jeudi 27 novembre 2025.

Une dernière session est envisagée **en FÉVRIER 2026** afin de pouvoir inviter les arbitres stagiaires nommés sur les deux dernières FIA.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rappels :

- Il est rappelé aux arbitres que le numéro d'astreinte mis à leur disposition n'est fonctionnel **qu'à partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 12h00**. Des arbitres sollicitent encore ce numéro en semaine.
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- Des remontées laissent entendre des difficultés à joindre le District de la Vienne. Pour information, le District est fermé le matin (hormis le lundi). **La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.**

Prochaine réunion sur convocation au District de la Vienne de Football

Le Président,
Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- **Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h**
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h**
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h**
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueuses
- Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueuses aux détections futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (*à fournir lors de la 1^{ère} séance*)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (*à fournir lors de la 1^{ère} séance*)



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUCIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUCIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAISS	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY



Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 6 octobre	Terrain synthétique de NEUVILLE DE POITOU (86170) 18h30 à 19h45 (rendez-vous 18h15)
Lundi 3 novembre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 1 ^{er} décembre	
Lundi 15 décembre	
Lundi 5 janvier	
Lundi 19 janvier	
Lundi 2 février	
Lundi 23 février	
Lundi 2 mars	
Lundi 16 mars	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détections futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (*à fournir lors de la 1^{ère} séance*)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (*à fournir lors de la 1^{ère} séance*)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement

Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)





Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	BENHALIMA Jade	GJ DISSAY BEAUMONT	
2	BERTIN Leelou	STADE POITEVIN	
3	BROHET Quentin	FC VOUENUIL BERUGES	
4	GUERIN Noha	STADE POITEVIN	
5	JACQ Malo	GJ ESPoir SUD POITIERS	
6	LAUNHEY Samuel	JS NIEUIL L'ESPoir	
7	RICHARD Marcus	GJ MONTASEVRES	
8	COTTINEAU Baptiste	GJ FOOT SUD 86	
9	COUCIC Camille	US THURE BESSE	
10	DA SILVA DINIZ Luana	FC VOUENUIL BERUGES	
11	DELBECQ Gabriel	CA NEUVILLE	
12	GAZZURELLI Mael	SO CHATELLERAULT	
13	GOURDON Arthur	CA NEUVILLE	
14	GOYAUD Olivia	STADE POITEVIN	
15	LIEGE Milan	GJ SUD HAUT POITOU	
16	MITAULT Bastien	GJ ESPoir SUD POITIERS	
17	PIERREFICHE Ruben	GJ ESPoir SUD POITIERS	
18	REGNIE Gabriel	STADE POITEVIN	
19	RUIZ Lenny	STADE POITEVIN	



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :E-mail :agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)**Autorise** (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2025-2026 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
 - **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
 - **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser** :
-
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.****DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL**1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



CHARTE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2025 / 2026

Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de la Vienne de Football (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

ARTICLE 6 :

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : Signature de l'éducateur : Signature des parents ou du tuteur légal :

IMPORTANT :

Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Féminin, Jean-Paul BLOT ou au responsable « Masculin », Patrick ECALLE dès le premier rassemblement.